

COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durançe régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
104	35+18	53
Quorum		52
Total des voix (P +R)		77
Majorité absolue		39

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Ms	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES

Mme | Noëlle TRINQUIER
M. | Christian MOUNIER

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Ms | Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mme | Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M. | Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

M. | Jean-François LOVISOLO, par Noëlle TRINQUIER

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M | Christian HUBAUD par Elisabeth JACQUES

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M. | Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Marie-Christine LAZARO
Mme | Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
M. | Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY
Mme | Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
Ms | Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Louis -Pierre FABRE
René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Roland CARLIER
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT
François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Claude CHEILAN
Mme | Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Jean-Louis ROBERT
Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par André ROUSSET
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération à Philippe GINOUX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M. | Jean-Pierre SEISSON délégué de la Commune de Châteaurenard par Marie-Laurence ANZALONE
Mme | Sylvie BELMONTE, déléguée de Ganagobie par Vincent DAVAL
Ms | Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémy ODDOU, délégué de Lettret par Jean-Marc LUNEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms | Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Olivier GUIROU, délégué suppléant de la Métropole Aix Marseille Provence
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard
Mmes | Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Ms | Frédérique COUTAZ, SMAVD
Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Démarche d'associations pour la constitution d'une personnalité morale pour la Durance

Certaines associations de défense de l'environnement promeuvent en France une démarche visant à la « reconnaissance des droits de la nature », l'idée étant qu'en conférant une personnalité juridique à des milieux (et notamment aux rivières), ceux-ci pourront être mieux défendus.

C'est sur ce fondement qu'a été initié il y a plusieurs années le mouvement « Loire Vivante », qui s'inspirait lui-même d'actions portées à l'origine en Amérique latine ou en Nouvelle-Zélande par exemple. Cette idée est aujourd'hui défendue sur de nouveaux territoires, dont la Durance. L'association SOS Durance Vivante a lancé et médiatisé un « Manifeste pour une déclaration commune des droits de la rivière Durance ». Ce manifeste, diffusé assez largement cet automne et relayé dans la presse régionale, laisse d'abord entendre que la Durance est une rivière « en danger » du fait des activités humaines. Il considère en outre que le droit de l'environnement est insuffisant et que la Durance n'est pas protégée ou gérée comme elle le mériterait. Il en découle une proposition de « déclaration des droits de la Durance » qui, dotée d'une personnalité juridique, pourrait être défendue par une « assemblée de gardiens ».

Il va de soi que les présupposés énoncés ne reposent sur aucun fondement objectif : une législation forte en matière de protection de l'environnement s'applique à la Durance, comme à tous les cours d'eau de France. Cette rivière bénéficie à ce titre mais surtout par l'action des collectivités riveraines et du SMAVD d'une action forte pour sa bonne gestion et même sa restauration écologique. De nombreux résultats de suivis en témoignent.

Le Conseil scientifique de la Durance, s'est saisi de cette question. Un de ses membres, Monsieur Franck PETIT, Professeur de droit à l'université d'Aix-Marseille, ancien doyen de l'université d'Avignon a porté une analyse du document qui étaye de façon argumentée ce constat d'une démarche déconnectée de la réalité, aussi bien sur le fond que sur le plan strictement juridique (vouloir doter la Durance de la personnalité morale ne trouve aucun fondement en droit ; l'affirmation que la rivière est en mauvais état n'est pas fondée, de même que la constitution d'une « assemblée de gardiens »). Mais cette démarche recueille un certain écho médiatique. Tout l'enjeu sera donc d'adapter la communication du SMAVD pour contrer l'idée que la Durance n'est pas gérée et qu'elle est en mauvais état. La publication récente du premier bulletin biodiversité va dans ce sens.

Le Comité Syndical, A l'unanimité,

- **PREND ACTE** du positionnement du SMAVD vis-à-vis de la démarche engagée par les associations pour la constitution d'une personnalité morale pour la Durance.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

- 5 JAN. 2024

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT